

La seconde vie des choses

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **8 (1978)**

Heft 3

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-829300>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La seconde vie des choses



Les choses ont une vie. Meubles, ustensiles de ménage, tapis, vêtements, tous ces objets sortis d'usine participent à l'existence d'êtres humains qui les traitent bien ou mal selon le prix — l'attachement — qu'ils leur accordent.

Autrefois, la vie des choses était longue. Elles passaient de main en main, de parents à enfants, usées, réparées avec soin, avant d'être abandonnées à leur sort.

La production industrielle et la société de consommation ont changé la relation entre les hommes et les choses. La vie humaine s'allonge, la vie des choses se raccourcit. Finis les longs compagnonnages entre les familles et les objets. Il faut produire, il faut vendre, et pour vendre, il faut jeter. Vive l'incinération des ordures!

Aujourd'hui, la vie des choses est courte. Trop courte, bien souvent, car la société de consommation n'est pas pour toutes les bourses, et l'incinération massive et précoce des objets salit l'atmosphère.

Au **Galetas du Centre social protestant** à la Blécherette et à Corcelles-Payerne, des tas d'objets, enlevés sans frais par le service de ramassage du CSP, sont triés, évalués, étiquetés à des prix très bas; et des tas de gens viennent à leur rencontre: des jeunes qui s'installent, travailleurs émigrés, personnes âgées, gens aux ressources modestes ou simplement lassés de ce qui est trop neuf et clinquant. Ils font leur choix tranquillement, et emportent avec eux des objets auxquels ils donneront une seconde vie.

Heures d'ouverture:

Galetas et Belle Nippe (habits): mercredi de 16-19 h., samedi de 9-11 h. — **Bonne Puce (antiquités), Mercerie 1:** mardi 12-18 h., mercredi 10-12 h., jeudi-vendredi 14-18 h., samedi 10-12 h. — **La Redingote (habits), Beau-Séjour 15,** mardi 10-16 h., mercredi 12-16 h.

Solutions des jeux de la page 16

L'art d'observer

Il y en a 72 au total. Voici le détail vous permettant de repérer le cas échéant les oubliés. Occupant 1 case: 17. 2 cases: 20. 3 cases: 14. 4 cases: 12. 5 cases: 4. 6 cases: 4. 9 cases: 1.

Bonne pêche

Monsieur doit prendre 3 chaussettes. S'il tire une noire et une grise, la troisième, noire ou grise, fera la paire avec l'une des deux.

En revanche, madame, dans la plus mauvaise hypothèse, en tirant 10 gants en aura 5 noirs de la même main (droite ou gauche) et 5 blancs de la même main. Elle doit donc en tirer 11. Le onzième (noir ou blanc) sera de l'autre main et complétera une paire.

La question insolite

1. Si vous avez répondu «pavillon noir avec tête de mort et deux tibias» vous avez perdu. C'était le pavillon des pirates opérant pour leur propre compte. Les corsaires arboraient le pavillon du pays pour lequel ils combattaient. — 2. Sept. — 3. Non; c'est une aigrette (plumes effilées et droites). — 4. 1953. — 5. La bathysphère est suspendue par un câble; le bathyscaphe est un appareil de plongée autonome. — 6. Environ 10 cm. — 7. Non; seul le singe a des cils à la paupière inférieure. — 8. De 13 à 15 kilos.

Quels prénoms?

1. Basile. — 2. Fedor. — 3. Mignon. — 4. Solange. — 5. Guido. — 6. Rémi. — 7. Simon. — 8. Régis.

Les conseils du



Lors d'accidents de la route dont les piétons sont victimes, on a parfois tendance à mettre en accusation les automobilistes. Cependant, si l'on examine ces accidents de manière plus approfondie, on se rend compte que le responsable est très souvent le piéton lui-même.

Face aux voitures, le piéton ne sait pas toujours très bien comment se comporter et agit avec imprudence. Afin d'essayer d'éviter des situations dangereuses, nous allons passer en revue les règles principales concernant les piétons. Voyons tout d'abord ce que la législation fédérale impose aux conducteurs comme principales obligations à leur égard:

Le conducteur facilitera aux piétons la traversée de la chaussée. Avant les passages pour piétons, le conducteur circulera avec une prudence particulière et, au besoin, s'arrêtera pour laisser la priorité aux piétons qui se trouvent déjà sur le passage ou s'y engagent.

Vous voyez que la loi favorise le piéton, pour autant que celui-ci n'abuse pas de la situation et qu'il agisse consciemment. (A suivre) G. de Marval

